

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE CHARENTE ET SUR LES PROJETS DE PÉRIMÈTRES DÉLIMITÉS DES ABORDS (PDA) DE COURCÔME, NANTEUIL-EN-VALLÉE ET VILLEFAGNAN

Par arrêté du 31 juillet 2026 de Monsieur le Président de la Communauté de Communes Val de Charente, représentée par Thierry Bastier, il sera procédé à une enquête publique unique portant sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Val de Charente ainsi que sur les projets de Périmètres Délimités des Abords (PDA) de Courcôme, Nanteuil-en-Vallée et Villefagnan, pour une durée de 33 jours, **du 31 août 2026 au 2 octobre 2026 inclus.**

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui, à l'échelle de la Communauté de communes du Val Charente, établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe en conséquence les règles générales d'utilisation du sol sur le territoire considéré.

Madame Paulette MICHEL, demeurant à SAINT YRIEIX SUR CHARENTE désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal administratif de Poitiers en date du 28/07/2026, conduira cette enquête publique. Par la même décision, Monsieur Eric DEMAISON est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier soumis à enquête publique sera consultable :

- au siège de la Communauté de Communes Val de Charente, 9 boulevard des Grands Rocs 16700 Ruffec et dans les communes de Nanteuil-en-Vallée, Ruffec, Verteuil-sur-Charente et Villefagnan dont les adresses sont référencées ci-après, aux jours et horaires habituels d'ouverture ;
- lors des permanences du commissaire enquêteur ;
- sur le site internet de la Communauté de Communes Val de Charente : <https://ccvaldecharente.fr/plui/plui>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations et propositions :

- sur les registres papier mis à disposition au siège de la communauté de communes Val de Charente et dans les communes pôles référencées ci-après, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public ;
- sur le registre dématérialisé : <https://ccvaldecharente.fr/plui/concertation-plui> ;
- par courrier adressé à Madame le Commissaire enquêteur, au siège de la Communauté de Communes Val de Charente, 9 boulevard des Grands Rocs, 16700 Ruffec ;
- par courrier électronique à l'adresse dédiée au PLUi : « plui@ccvaldecharente.fr ».

Le commissaire enquêteur recevra le public, sans rendez-vous, aux jours, horaires et lieux suivants :

Lieux	Dates et horaires
Hôtel de Ville de Ruffec, Place d'Armes 16700 Ruffec	Samedi 5 septembre de 9h à 12h30
Mairie de Villefagnan, 14 rue du Docteur Feuillet 16240 Villefagnan	Mardi 8 septembre de 13h30 à 17h
Mairie de Nanteuil-en-Vallée, 21 rue Farèze 16700 Nanteuil-en-Vallée	Mercredi 16 septembre de 14h à 19h
Mairie de Verteuil-sur-Charente, 1 place de la Mairie 16510 Verteuil-sur-Charente	Jeudi 24 septembre de 8h30 à 12h30
Siège de la Communauté de Communes Val de Charente, 9 boulevard des Grands Rocs 16700 Ruffec	Vendredi 2 octobre de 14h à 17h30

Les observations et propositions consignées sur les registres papiers ou recueillies lors des permanences du commissaire enquêteur seront numérisées et/ou retranscrites pour être rendues consultables sur le registre dématérialisé de l'enquête publique.

La Communauté de Communes Val de Charente, représentée par son Président, est l'autorité compétente responsable du projet de PLUi. Les projets de Périmètres Délimités des Abords relèvent de la compétence de l'État, en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France, conformément aux dispositions du Code du patrimoine.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en s'adressant à la Communauté de Communes du Val de Charente, située au 9 boulevard des Grands Rocs - 16700 Ruffec, dès affichage de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. Toute information relative au projet et à l'organisation de l'enquête publique pourra être demandée auprès de la Direction Aménagement par courriel à l'adresse plui@ccvaldecharente.fr ou par téléphone au 05.45.31.07.14.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment le projet de PLUi, les projets de Périmètres Délimités des Abords de Courcôme, Nanteuil-en-Vallée et Villefagnan, les avis des personnes publiques consultées ainsi que les pièces administratives et environnementales requises.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Val de Charente. Les projets de Périmètres Délimités des Abords seront arrêtés selon les modalités prévues par le Code du patrimoine.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de sa transmission à la Communauté de Communes, au siège de la Communauté de Communes Val de Charente, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes.